



Compte rendu du comité de pilotage du PAT de la Plaine des Vosges du 9 novembre 2021 à Vittel



Pièces-jointes :

- Diaporama projeté lors du Comité de pilotage ;*
 - Etude de la restauration collective publique du PETR ;*
 - Plaquette sur « Quelle vision de l'écologisation sur la Plaine des Vosges » ;*
 - Lien vers outil d'évaluation cantine scolaire : <https://ma-cantine.beta.gouv.fr/accueil> ;*
 - Lien vers fiches du projet TORSADES : <https://www6.nancy.inrae.fr/sad-aster/Projets/TORSADES> ;*
 - Lien vers démarche TEASER : <https://visionscarto.net/mirecourt>.*
-

Ordre du jour :

- Points d'actualités ;
- Historique de la démarche ;
- Grandes lignes de l'AAP ;
- Etude restauration collective ;
- Projets de recherche ;
- Création des Comités Techniques ;
- Ecrire le PAT et les engagements ;
- Suite des actions 2022.

Présent.es :

- BARATAUD Fabienne, ingénieure-chercheuse à l'INRAe ;
- BINCKLY Sabine, chargée de mission à la Communauté de communes Vosges Côté Sud-Ouest ;
- BLUCHET Virginie, Direction Départementale des Territoires des Vosges ;
- BONETTI Marco, chargé de mission à la SAFER ;
- CARETTI Gilles, directeur de l'Institut du Beau Joly ;
- COLSON Fabrice, chargé de mission à la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt ;
- COUSOT Jean-Luc, Président du PETR de la Plaine des Vosges ;
- CREPET Estelle, directrice de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux ;
- DAVAL Arsène, chargé de mission au PETR de la Plaine des Vosges ;
- DECHOUX Anne, adjointe au chef de service Agriculture et Forêt du Conseil Départemental des Vosges ;
- FISCHER Morgane, chargée de mission Bio en Grand Est ;
- FLESCH Megan, directrice au PETR de la Plaine des Vosges ;
- HUEL Jean-Luc, Vice-Président en charge de l'économie de la Communauté de communes Mirecourt Dompain ;
- HUDZIA Magali, chargée de mission à la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien ;
- LAINE Emile, directeur général des services de la Communauté de communes Terre d'Eau ;
- LARBAOUI Léa, cheffe de projet au PETR d'Épinal ;

- LEGRAND Agnès, responsable de la branche développement local de la Chambre d'Agriculture des Vosges ;
- MACHIN Eric, directeur adjoint à la Chambre du Commerce et de l'Industrie des Vosges ;
- MOUROT Thierry, Vice-Président à la Chambre d'Agriculture des Vosges ;
- PATARD Sandrine, élue au Conseil Départemental des Vosges ;
- PIERRE Lucillia, gestionnaire au lycée de Neufchâteau ;
- ROHART Regis, association Vosgienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes 88 ;
- SANGOARD Franck, directeur de la Ferme de Braquemont ;
- UTEZA Zoé, doctorante à l'INRAe ;
- VALENTIN Sophie, Institut du beau Joly ;
- VAUBOURG Jean, Vice-Président en charge de l'Agriculture ;
- VUILLAUME Marjorie, secrétaire générale de la Sous-préfecture de Neufchâteau ;

Excusé.es

- BLAISE Sébastien, chef de service à Maison de la Région Grand Est
- BABOUHOT Nathalie, Présidente de la Communauté de Communes Mirecourt Dompain ;
- BEMER Dominique, directeur de la Direction Départementale des Territoires des Vosges ;
- CAUDY Lionel, Saison Paysanne ;
- FLORENTIN Emilie, chargée de mission à la Chambre des Métiers de l'Artisanat ;
- GRANDIEU Julien, Esprit Paysan ;
- HENRY Anne-Lise, Directrice de Terre de Lien ;
- LAMBOTTE Valérie, chargée de mission à l'ADEME ;
- LECLERC Simon, Président de la Communauté de communes Ouest Vosgien ;
- MODERE Aurore, secrétaire générale Adjointe à la Sous-Préfecture de Neufchâteau ;
- NICOLAS Bertrand, directeur général des services de la Communauté de communes Ouest Vosgien ;
- NOVIANT Patrice, Vice-Président en charge de l'Economie de la Communauté de communes Ouest Vosgien ;
- PERRY Franck, Vice-Président de la Communauté de communes Terre d'Eau ;
- PREVOT Christian, Président de la Communauté de communes Terre d'Eau ;
- RICHARD Christophe, Président Chambre de Métier et de l'Artisanat des Vosges ;
- ROUSSEAU Gaël, Sous-Préfet de Neufchâteau ;
- SCHICKEL Mathieu, directeur général des services de la Communauté de communes Mirecourt Dompain ;
- WALAZSECK Ariane, chargée de mission ARDEAR Grand Est

Remerciements à :

- La ville de Vittel pour la mise à disposition du Salon d'Honneur ;
- Le MillPAT pour leur appui dans la mise en place du PAT ;
- La DRAAF et à l'ADEME pour leur accompagnement et leur financement dans notre démarche PAT ;
- Les Communautés de communes pour leur coopération dans nos travaux ;
- Aux autres nombreux partenaires avec lesquels nous travaillons actuellement et à ceux avec qui nous serons amenés à travailler.



Mot du président :

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture (promulguée en 2014) qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire.

Mettre en place un Projet Alimentaire de Territoire, c'est également répondre à la « non durabilité » du système alimentaire mondialisé actuel. Il permet la mise en place d'un système alimentaire territorialisé, fait intervenir les notions de circuits courts et de circuits de proximité.



De façon plus générale, il permet d'intervenir sur l'ensemble des problématiques territoriales. En effet, sitôt que l'on intervient sur le PAT, nous travaillons également sur les domaines du social, de l'environnement et de l'économie : (Voir le schéma ci - contre.)

Par exemple : favoriser le renouvellement des fermes permet d'installer de nouvelles familles d'agriculteurs. Ces mêmes ménages vont utiliser les services locaux, l'économie locale voire, créer de nouveaux besoins.

Le PETR de la Plaine des Vosges, grâce à l'exemple de l'expérimentation MillPAT sur Mirecourt et à la volonté de plus en plus importante des collectivités le composant a souhaité s'orienter sur la mise en place d'un PAT à son échelle.

C'est l'objectif de ce premier temps officiel de Comité de pilotage : montrer aux acteurs du territoire ce qui a été fait cette année, les actions à venir et commencer à construire le futur projet de territoire qu'est le PAT.

► Points d'actualités :

Rappel sur la loi EGALIM 1 issue des états généraux de l'Alimentation de 2017. Elle poursuit plusieurs grands objectifs :

- Permettre aux agriculteurs d'avoir un revenu digne en répartissant mieux la valeur ;
- Améliorer les conditions sanitaires de productions ;
- Renforcer le bien-être animal ;
- Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour toutes et tous.

C'est dans cette loi que l'on trouve les dispositions concernant les restaurations collectives scolaires. Un des enjeux de la loi était de pouvoir redonner aux agriculteurs la maîtrise du prix de leurs produits.

Malheureusement, tous ses objectifs ne sont pas atteints. C'est pourquoi, en octobre 2021 la loi dite EGALIM 2 a été promulguée. Elle a pour objectif de corriger certains écueils de la première loi EGALIM notamment sur l'aspect du revenu des agriculteurs. Par le biais de plusieurs dispositions, elle vise à redonner le pouvoir aux agriculteurs principalement en permettant de contrôler le prix des

produits agricoles. Vous trouverez le lien vers la loi ici : <https://www.vie-publique.fr/loi/281793-loi-besson-moreau-18-octobre-2021-remuneration-des-agriculteurs-egalim-2>

La deuxième loi présentée est la loi Climat et Résilience. Elle est issue de la convention citoyenne et vise à travailler sur l'amélioration de la qualité de l'air, la massification des rénovations des logements, sur la lutte contre la sur-artificialisation des sols, l'intégration des citoyens dans la vie écologique et l'aspect alimentation.

Article 266 de la loi : il précise qu'à terme un territoire labellisé PAT pourra mettre en place une démarche de certification pour faire reconnaître ses produits vis-à-vis de la loi EGALIM 1. Aujourd'hui, rien n'est indiqué aux niveaux des critères d'exigences et des structures visées par cette disposition.

Vous trouverez un lien vers la loi ici : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>

► Historique de la démarche :

Présentation par Fabienne BARATAUD de l'historique de la démarche PAT sur le territoire de Mirecourt Dompaire.

Grâce aux conférences-débats du café UTOPIC, une initiative fédératrice entre plusieurs acteurs du territoire de Mirecourt a vu le jour. Une envie commune de s'engager dans la transition alimentaire ainsi que de fédérer autour de cette démarche. Le groupement a réussi à obtenir un premier financement par la Fondation de France puis ils ont répondu à l'appel à projet régional de 2018 porté par les Foyers Ruraux. Puis une seconde réponse à un appel à projet au niveau national en 2019 qui leur permet d'être labellisé PAT niveau 1.

Le MillPAT est un groupement d'acteurs non formel. C'est-à-dire qu'ils n'ont pas de structure leader et de forme juridique propre. Il s'agit de rencontres avec des acteurs du territoire souhaitant s'investir dans une démarche ascendante.



A terme, les deux PAT devront fusionner pour être rassemblés sous un seul label. L'idée sera d'appliquer un principe de subsidiarité afin que les actions soient menées par l'acteur le plus compétent.

► Grandes lignes de l'AAP :

Le PETR a entrepris deux démarches dans le cadre du PAT depuis 2020. La première est la réponse à l'appel à projet de la DRAAF Grand Est, concernant la mise en place de deux études :

- Etude de la restauration collective publique sur le territoire de la Plaine des Vosges. Elle a été réalisée de septembre 2020 à septembre 2021 en partenariat avec la ferme de Braquemont et les Foyers Ruraux des Vosges. L'idée était de pouvoir comprendre comment se comporte les restaurations des crèches, des écoles, des collèges, des lycées, des EHPAD, des hôpitaux et Instituts Médicaux Spécialisés en rencontrant la totalité des restaurations collectives. (Vous trouverez en pièce-jointe l'étude dans son intégralité.)

Les éléments principaux à retenir :

- Près de 3 000 000 de repas servis chaque année sur le territoire dont la moitié dispensée par les hôpitaux ;
- Le coût moyen destiné à la matière première alimentaire est de 2.06€ soit un marché potentiel de 3 000 000€ (sans les hôpitaux) ;

- Environ 2/3 des restaurations collectives ont et auront besoin d'être accompagnées pour atteindre les objectifs de la loi EGALIM 1 et 2.
- Etude sur la production et consommation locale. Il s'agira d'une étude en trois parties. La première, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Vosges, pour connaître le monde agricole de la Plaine par le biais de données classiques et d'entretiens. La deuxième sur l'utilisation des produits locaux par les commerces locaux (bouchers, boulangers, etc) et enfin une partie sur la consommation locale, en partenariat avec la CCI.

La deuxième réponse correspond à l'appel à projet issu du Plan de Relance. C'est avec cette réponse que le PETR a été labellisé le 15/03/2021 en tant que PAT de niveau 1. C'est-à-dire qu'il dispose de trois ans pour créer toutes les conditions nécessaires afin être reconnu comme un territoire véritablement engagé dans une démarche PAT. A savoir :

- Diagnostic partagé finalisé et recensement des acteurs, de leurs rôles et initiatives au sein du PAT ;
- Actions opérationnelles effectuées ;
- Gouvernance du PAT installée ;
- Animation pérenne ;
- Engagement concret dans un document avec soutien technique, financier et/ou humain.

La réponse nous a permis d'obtenir une promesse de subvention de 82 867,40€ sur 3 ans pour l'animation du PAT et la mise en place d'actions.

► Projets de recherches :

L'institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement de Mirecourt et de Nancy sont impliqués dans des travaux scientifiques dont la Plaine des Vosges est un support.

3 travaux de recherches en cours :

- **Torsades** : vise à étudier et à travailler sur la reconnexion entre l'agriculture et l'alimentation. Il s'agit d'analyser les flux de consommation et de production. 3 territoires français sont ainsi comparés : Plaine des Vosges, périurbain ouest parisien (SACLAY) et la Brie Laitière ;
- **Ecosyat** : il s'agit de comprendre les différentes manières de penser l'écologisation des systèmes agri-alimentaires. A l'image de TORSADES, 3 territoires seront également comparés en plus de la Plaine : Plaine de Valence, Vallée de la Drome, Ardèche Méridionale ;
- **ATTER** : proposer des connaissances et des méthodes à des échelles adaptées aux transitions agroécologiques des systèmes alimentaires. Il s'agit d'un projet de recherche international (USA, Brésil, Italie).

Une réflexion peut-être éventuellement engagée dans le cadre du PAT pour faciliter voire introduire pleinement les travaux au sein de la démarche.

► Création des Comités Techniques :

Le mode de gouvernance proposé au comité de pilotage est le suivant.

En complément du comité de pilotage, il s'agira de créer à minima trois comités qui auront pour mission de mettre en place les actions concernant la réponse aux besoins territoriaux.

Les trois propositions de comités sont :

- La restauration collective : introduction des produits locaux, réduction du gaspillage alimentaire, mise en place des dispositions EGALIM etc ;
- Production et circuits courts : valorisation du travail des agriculteurs, structuration des circuits-courts, reprise/transmission etc ;
- Outils logistiques et de transformation : lieux de stockage, cuisines centrales, espace transformation etc.

Seront traités de façon transversale et prioritaire lors de ces trois comités techniques les domaines de l'environnement, du foncier et de la gestion de l'eau car ils sont indissociables aux actions du PAT.

Les comités techniques se réuniront plus ou moins en fonction des temps forts de l'année. Dans chaque comité technique, il y a aura un référent en plus du chargé de mission du PETR. L'idée est de pouvoir garantir une continuité de travail si jamais l'un ou l'autre ne peut y assister.

Le comité de pilotage a été sollicité et a validé les deux points suivants :

- La création et le fonctionnement des comités techniques tels que présentés ;
- Inclure l'aspect justice sociale/accès à toutes et à tous à l'alimentation ainsi que la dynamique d'emploi au même titre que l'environnement, la gestion de l'eau et le foncier.

Le processus pour la création des comités et leur première réunion vont suivre en novembre – décembre 2021.

► **Ecrire le PAT et les engagements :**

Le PAT est à son début, bien que chaque structure parle du PAT, chacun a une vision parfois proche, parfois éloignée de ce qu'est le PAT, ses missions, son rôle.

La proposition faite au comité de pilotage est de co-écrire un document cadre permettant d'ancrer la démarche et de pouvoir construire ensemble le PAT, c'est-à-dire qu'il devra rassembler, à minima :

- Le diagnostic du territoire ;
- Des objectifs communs ;
- Les rôles de chaque structure ;
- Des actions partagées à court, moyen et long terme ;
- Un engagement écrit de chaque partenaire.

Comme présenté précédemment, les partenaires devront s'engager pour que le PAT soit labellisé de niveau 2, il est possible que cela soit sur ce document.

Le comité de pilotage valide le fait que les partenaires, au terme de deux années d'écriture, devront s'engager dans la démarche en précisant leur soutien technique, financier et/ou humain éventuel.

► **Suite des actions en 2022 :**

- Finalisation étude consommation ;
- Finalisation étude production ;
- Actions de sensibilisation et de formation auprès des élus ;
- Journée de l'alimentation ;
- Accompagnement restauration collective ;
- Appuis aux acteurs Plaine des Vosges ;
- Créer et animer les dynamiques PAT locale.

Vous trouverez sur le support de présentation en pièce jointe, le détail des actions, ci-dessus, qui vont être mises en place dans les prochains mois ainsi que la frise chronologique y afférant. Ces actions ne représentent pas l'ensemble du PAT mais seulement les actions réalisées par le PETR. Le PETR a aussi pour rôle de coordonner et favoriser l'émergence de dynamiques locales et soutenir les projets en construction et en réflexion. Les partenaires sont invités à faire remonter leurs actions, quel que soit leur taille au chargé de mission PAT pour voir si et comment le PETR peut les aider.

► Temps d'échanges :

Les membres appuient le fait que le PAT est l'outil de toutes et tous et qu'il convient d'y travailler ensemble. Il est donc important voire nécessaire de maintenir des rencontres plénières si la crise sanitaire liée au COVID 19 le permet.

Le MillPAT alerte sur le fait que les acteurs avaient déjà essayé de travailler sur la récolte des initiatives de chacun et leur mise en avant. Cela peut éventuellement poser problème et nécessite une veille régulière auprès de chacun des partenaires.

Une proposition faite est de pouvoir lier aux réflexions les personnes en charge des décisions sanitaires qui parfois entraînent des incohérences avec l'utilisation de produits locaux.

La question du foncier a fait également place à des échanges intéressants lors du COPIL. Les maires sont souvent contactés pour des installations agricoles sur des petits terrains (dynamique de terrain de moins en moins importante confirmée par la Chambre). Malheureusement, les mairies n'ont pas forcément le foncier ou alors de manière dispersée. Cette question est également traitée dans les autres PAT du Grand Est. La SAFER dispose d'un outil, « vigifoncier », qui permet de mettre à disposition des communes les données sur les terrains disponibles. En revanche, elle ne fait pas de réserve de foncier. La Chambre d'agriculture propose de mettre en réserve des terres quand une exploitation complète s'arrête. Il doit tout de même y avoir un point de vigilance sur toutes les volontés de s'installer, cela nécessite de la formation et de la préparation. Pour cela, la Chambre met en place des espaces test.

Il existe des problèmes de rémunération et de charge de travail (pénibilité du travail), la vraie réalité, c'est de donner des perspectives aux agriculteurs. Le PAT c'est l'outil parfait pour prôner de nouvelles pratiques et mettre en place des solutions.

Le comité de pilotage alerte sur la nécessité de mobiliser les élus sur le fait que favoriser la santé grâce à l'alimentation permet de réduire d'autres dépenses ou de permettre d'autres gains : concentration, qualité de vie, etc.

Le fait d'introduire du local, c'est se rendre compte que les coûts ne sont pas forcément si excessifs, si l'on travaille sur les leviers du repas : gaspillage et répartition des aliments (moins de viandes).